

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: (24): Supplément au No 24 de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

viron 6 fois plus forte que la consommation militaire (en 1856 il a été consommé 6554 quintaux de poudre par le public et 976 par les autorités militaires); d'autre part, les obligations de précaution que demandent la fabrication et l'enmagasinement de la poudre excluent l'idée de liberté commerciale. Par les mesures ordinaires de police et de sécurité publique, cette industrie rentrerait plus ou moins dans le système du monopole de l'Etat.

Vaud. — Dans sa séance du 26 novembre 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Delapraz*, Jules-Jean-Pierre, à Corsier, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1^{er} arrond.; — M. *Mer-
canton*, François, à Cully, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 3^e arrond.; — M. *Estoppey*, Charles, à Payerne, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 8^e arrond., et M. *Rossat*, Auguste, à Granges, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8^e arrond. — Le 4 décembre, M. *Olivier*, François, à Eysins, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 4^e arrond.; — M. *Lecoultre*, Jules, à Gimel, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 4^e arrond.; — M. *Bettex*, François, à Yverdon, capitaine quartier-maître du bataillon n° 113, et M. *Fivaz*, Henri, à Grandson, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 6^e arrond. — Le 5, M. *Nordhoff*, Bernard, à Gimel, capitaine de mousquetaires n° 4 de réserve du 4^e arrond., — M. *Fornerod*, Gérard, à Avenches, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 8^e arrond., et M. *Bersier*, Charles-François, à Villarzel, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 8^e arrond. — Le 9, M. *Duvoisin*, François-Louis, à Orges, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 6^e arrond., et M. *Martin*, Abram-David, à Château-d'Œx, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 2^e arrond. — Le 12, M. *Bonnard*, Jules, à Romainmôtier, lieutenant de carabiniers n° 5 d'élite du 5^e arrond.; — M. *Perrier*, François, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 1 de réserve, arrond. n° 1 et 2, — M. *Clerc*, Adolphe, à Morges, capitaine de chasseurs n° 9 d'élite du 7^e arrond.; — M. *Despland*, Louis-Daniel, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1^{er} arrond., et M. *Masset*, Henri, à Vugelles, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 6^e arrond. — Le 15, M. *Berthod*, Adolphe, à Château-d'Œx, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2^e arrond.; — M. *Cherix*, Isaac-François, à Bex, second sous-lieut. de mousquetaires n° 3 de réserve du 2^e arrond.; — M. *Besançon*, Jules, à Orbe, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5^e arrond.; — M. *Guilloud*, Jules, à Champagne, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 6^e arrond., et M. *Hoffer*, Louis-Benjamin, à Donatyre, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 8^e arrond. — Le 19, M. *Monod*, Henri, à Ormont-dessous, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 2^e arrondiss.; — M. *Cuendet*, Jules, à l'Auberson, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 6^e arrond.; — M. *Brech*, Charles-Gustave, à Grandson, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve dn 6^e arrond., et M. *Pache*, Jean-François, à Bournens, lieutenant quartier-maître du bataillon de réserve du 7^e arrond.

INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE ACTIF DE L'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE

À L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FÉDÉRALE
par W. Rustow, avec 9 planches.

(Traduit de l'allemand, par F. LECOMTE, capitaine fédéral.)

S'adresser chez les principaux libraires et à l'imprimerie Corbaz et Rouiller fils,
Escaliers-du-Marché, 20, à Lausanne.

Prix: 4 fr. 50 centimes.